



Commission européenne - Déclaration

Déclaration de presse du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, du président du Conseil européen, Donald Tusk, et du Premier ministre vietnamien, M. Nguyen Tan Dung

Bruxelles, le 2 décembre 2015

25 années de relations diplomatiques – Nous sommes fiers de la maturation de notre partenariat global et politique.

Nous nous félicitons de la conclusion des négociations relatives à un accord de libre-échange (ALE) entre l'Union européenne (UE) et le Viêt Nam. La voie est désormais libre pour clôturer les procédures internes en vue de la signature, de la ratification et de la pleine mise en œuvre de cet accord. Dans cette perspective, nous avons chargé nos hauts fonctionnaires d'élaborer une feuille de route indicative ainsi qu'un dispositif d'assistance technique. Ces mesures aideront le Viêt Nam en tant qu'économie de marché à réussir son intégration dans l'économie mondiale.

L'accord de libre-échange UE-Viêt Nam aidera à renforcer nos économies et nos sociétés en facilitant l'accès à nos marchés respectifs. Il contribuera également à susciter une nouvelle vague d'investissements de qualité dans les deux sens et à soutenir le Viêt Nam dans sa transition vers une économie plus compétitive, intelligente et verte. Le Viêt Nam est un marché à fort potentiel. Avec ses 93 millions d'habitants, un pouvoir d'achat en hausse et une main-d'œuvre jeune et dynamique, il offre des possibilités croissantes pour les exportations européennes dans le domaine agricole, industriel et des services. Cet accord constitue par ailleurs un important jalon pour l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et permet d'avancer sur la voie ultime d'un accord de libre-échange interrégional ASEAN-UE.

L'ALE, conjugué à l'accord de partenariat et de coopération (APC) UE-Viêt Nam, contribuera à instaurer un partenariat renforcé. Nous attendons avec intérêt l'achèvement du processus de ratification de l'APC par l'Union et le début de sa pleine mise en œuvre.

Nous sommes convaincus que ce partenariat renforcé nous permettra de mieux relever les défis à venir sur la voie de sociétés prospères, démocratiques et équitables. Nous partageons la conviction que la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, l'État de droit et l'adhésion au système international fondé sur des règles sont des facteurs déterminants pour le développement. Dans ce contexte, les deux parties se sont engagées à une mise en œuvre rapide et fluide du programme de l'UE en faveur de la justice et de l'habilitation juridique au Viêt Nam, qui doit démarrer avant le second semestre 2016. L'Union européenne salue les réformes en cours au Viêt Nam concernant les institutions judiciaires, corollaires de la Constitution de 2013, et dans ce contexte, offre son soutien à la mise en œuvre de ces réformes et à leur alignement sur les recommandations acceptées par le Viêt Nam dans le cadre de l'examen périodique universel des Nations unies. L'Union européenne continuera de soutenir les efforts du Viêt Nam dans sa mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies, notamment en matière de réduction de la pauvreté, de soins de santé, de justice et d'État de droit, de qualité de l'éducation, de gestion des finances publiques, d'énergie durable, d'environnement et d'infrastructures.

Nous avons réaffirmé notre engagement à parvenir, lors de la COP 21 de Paris, à un accord juridiquement contraignant sur le changement climatique qui serait applicable à toutes les parties. Ce sommet doit mettre en place une plateforme durable pour maintenir la hausse de la température mondiale en deçà de 2 °C, y compris par la fixation d'un objectif à long terme, l'obligation de rendre des comptes et la transparence des contributions. Cette plateforme doit aussi permettre de revoir les ambitions à la hausse au fil du temps. Nous sommes déterminés à renforcer notre coopération afin de promouvoir «l'énergie durable pour tous» et de conclure les négociations, d'ici la fin de l'année 2016, en vue d'un accord de partenariat volontaire UE-Viêt Nam qui favorise le commerce de bois légal et durable (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux – FLEGT).

Nous nous sommes penchés sur les problèmes régionaux et mondiaux, notamment les migrations et la crise des réfugiés, et avons convenu d'œuvrer de concert pour y faire face.

Nous nous rejoignons dans l'idée que notre partenariat renforcé contribuera à garantir la paix et la stabilité régionales. Nous sommes déterminés à assurer le maintien de la paix, à promouvoir la sûreté maritime, la liberté de navigation et de survol et le commerce licite sans entraves en mer de Chine méridionale. Nous sommes vivement préoccupés par les derniers développements, y compris la revendication de terres à grande échelle, et nous nous rejoignons sur l'importance fondamentale de s'abstenir de recourir à la force, ou à la menace d'un tel usage, et de toute action unilatérale, et sur l'impératif de régler les différends territoriaux et maritimes par des moyens pacifiques, conformément aux principes universellement reconnus du droit international, dont la convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer (CNUDM). Nous soutenons la mise en œuvre pleine et effective de la déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale et la conclusion rapide d'un véritable code de conduite en mer de Chine méridionale.

Nous sommes résolument en faveur de l'approfondissement de l'engagement de l'UE dans la région par tous les procédés prévus par l'ASEAN et prenons note de l'intérêt exprimé par l'UE à participer au sommet de l'Asie de l'Est. Nous avons convenu d'apporter une contribution notable aux relations entre l'ASEAN et l'UE et d'envisager des initiatives conjointes ASEAN-UE face aux défis de portée mondiale. Nous nous sommes également accordés pour étudier les possibilités d'initiatives conjointes UE-Viêt Nam dans le cadre des Nations unies.

STATEMENT/15/6217